

## Economie | Covid-19 : un prêt entraide pour soutenir les ménages



La crise du coronavirus a contribué à faire naître des disparités dans la société. Afin d'assurer un suivi pédagogique, certaines familles ont dû s'équiper en ordinateur, imprimante ou autre matériel indispensable. D'autres encore ont été mis au chômage partiel et ont donc vu leur revenu diminuer. Pour aider ces foyers, le Crédit municipal a créé en avril dernier un prêt entraide d'un montant de 1 000€ remboursable sur 12 mois. Rencontre avec Natacha De Barros, animatrice Partenariats et Prescription au Crédit Municipal de Bordeaux...

**@qui ! : Comment l'idée de créer un prêt entraide vous est-elle venue ?**

**Natacha de Barros :** Lors du confinement, mes collègues et moi-même étions tous en télétravail. Cependant, nous échangeons très régulièrement pour tenter de trouver des solutions pour les ménages qui rencontraient des difficultés liées au chômage partiel, à l'achat d'équipements, à la garde d'enfants. C'est alors qu'un de mes collègues de l'agence de Belfort a proposé de créer un prêt spécifique pour cette période baptisé « prêt entraide » à tout petit taux. Afin qu'il voie le jour, nous avons travaillé en petit groupe pour sa mise en place et c'est ainsi que le 20 avril dernier il fut proposé aux quatre coins de l'hexagone.

**@ ! : Quelles sont les particularités de ce prêt ?**

**N. de B. :** Ce prêt d'un montant de 1 000€ est remboursable sur 12 mois à un taux très avantageux de 0,99 %. Les mensualités montent donc à 83,79€. Au final, le prêt ne coûte que 5,48 € aux ménages. Notre objectif est véritablement de venir en aide aux foyers. Avec ce prêt nous remplissons vraiment nos missions sociales et solidaires. Aussi, les avantages sont multiples. Au premier lieu, les frais de dossier n'est facturé, nous étudions les demandes en 48h, pas besoin de changer de banque, et la liste des pièces à fournir pour constituer le dossier est nettement allégée puisqu'il ne faut transmettre qu'une pièce d'identité, le dernier bulletin de salaire, le dernier relevé de compte, un justificatif de domicile récent et un RIB.

**@ ! : Qui peut prétendre à ce prêt ?**

**N. de B. :** Ce prêt est destiné aux salariés du secteur public ou privé, aux retraités, ayant un taux d'endettement maximum après crédit de 40 %. A noter aussi que nous faisons preuve d'une tolérance pour les personnes ayant subi du chômage partiel durant le confinement. Mais ce prêt n'est pas destiné aux personnes n'ayant pas de revenu fixe. Pour ces dernières, et afin de ne laisser personne au bord du chemin, le Crédit municipal propose une autre offre « entraide » qui est le prêt sur gage, le cœur de métier de notre institution ouvert à tous. Il permet d'obtenir rapidement de petits montants de trésorerie pour passer un cap difficile, en échange d'un objet gagé, pour une durée de six mois. Depuis son origine, ce prêt est aussi une solution financière alternative pour permettre à des personnes exclues du système bancaire classique d'obtenir un financement sur présentation d'un objet de valeur, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent. Pour les prêts inférieurs ou égaux à 100€, le taux d'intérêt et les frais sont à 0 %. Les prêts peuvent être payés en espèce jusqu'à 3 000€ ou par chèque.

**@ ! : Le Crédit Municipal de Bordeaux possède douze agences sur tout l'hexagone. A ce jour, combien de demandes de prêt avez-vous enregistrées ?**

**N. de B. :** A ce jour, nous avons enregistré 71 demandes. A l'heure actuelle, 29 dossiers sont en attente, car incomplets pour la plupart, 14 ont abouti positivement et 27 ont été refusés pour des raisons principalement de surendettement. Il faut rappeler que ce prêt a vu le jour fin avril. Nous l'avons lancé alors que nous étions tous confinés. Nous n'avons donc pas pu encore proposer une véritable campagne de communication autour de ce dispositif. Nous venons d'établir un document présentant ce prêt et, déconfinement oblige, nous sommes en agence. Nous allons donc de nouveau recevoir notre clientèle et pouvoir l'en informer. Aussi, nous sommes en train de réaliser un mailing informatif auprès de tous nos contacts. Tous ces outils vont permettre de mieux connaître ce prêt et sans doute recevoir davantage de dossiers de demande avant le 31 août prochain qui est la date limite pour en profiter.

*Plus d'informations : Crédit Municipal de Bordeaux - 29 rue du Mirail - CS 91225 - 33074 Bordeaux - 05 56 333 777 - [agencedebordeaux@ccmps.fr](mailto:agencedebordeaux@ccmps.fr) - <http://www.ccmps.fr/>*



Sybille Rouss

*Crédit Photo : Crédit Municipal de Bordeaux  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 19/05/2020*

*[Url de cet article](#)*